

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} **Commission** - N° CG-2012-6-5-1

Service consulté

AJUSTEMENTS CONCERNANT LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Résumé : Il vous est proposé de procéder à des ajustements concernant certains dossiers actés dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie.

Les 7 Contrats de Territoire de Vie ont été adoptés en 2010 pour une durée de 4 années (2010-2013).

Ils ont fait l'objet, fin 2011, d'une révision à mi-parcours qui a permis :

- d'une part, de mettre à jour nos engagements sur les projets déjà contractualisés (prise en compte des changements de calendrier, voire des annulations de projet ou des reports d'une importance telle que les projets ne pourront être terminés dans les délais prévus par le Contrat, ou des projets à engager pour un montant inférieur à celui contractualisé) ;
- d'autre part, de prendre en compte de nouveaux projets qui se seraient fait jour ou qui, prévus dès l'origine pour être examinés à mi-parcours, ont connu une évolution permettant leur intégration dans le Contrat.

Or, il s'avère que, malgré cette réactualisation, certains dossiers des partenaires signataires des Contrats ont encore connu des évolutions qui sont susceptibles d'impacter les engagements pris par le Département dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie.

Ces évolutions pourraient être prises en compte dans la mesure où elles correspondent à des prescriptions ou des attentes fortes du Département.

Il vous est proposé de prendre acte des modifications et d'effectuer les ajustements détaillés ci-dessous par Territoire de Vie :

Colmar, Fecht et Ried.

Augmentation du coût du projet relatif à l'« itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM » suite à des prescriptions techniques du Département

Un dossier concernant la réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (fiche n°221) pour un montant de subvention de 120 000 € a été acté en faveur de la Communauté d'Agglomération de Colmar, représentant 30% d'une dépense subventionnable de 400 000 €.

Il s'avère que, au final, le montant des travaux est plus élevé que prévu, en raison des prescriptions techniques formulées par nos services, liées à la traversée d'une route départementale, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses. Les coûts s'élèvent au final à 468 990,53 €, représentant un surcoût de 68 990,53 €.

Il est proposé d'acter une subvention pour ce projet de 145 000 €, déterminée comme suit :

- 120 000 €, représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 400 000 €, comme prévu initialement,
- 25 000 €, représentant 50 % d'un surcoût plafonné à 50 000 €, cette participation étant justifiée par le fait que les travaux aient partiellement lieu sur une route départementale,

étant précisé que la participation au surcoût de 25 000 € sera prélevé sur le dossier n°224 « réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Colmar », qui ne devrait pas se réaliser en intégralité dans le cadre de l'actuel Contrat de Territoire de Vie, pour lequel le montant de subvention accordé sera réduit d'autant.

Vous trouverez les fiches modifiées en conséquence en annexe du présent rapport.

Prise en compte d'une étude de programmation du futur Musée de l'Infanterie de Neuf-Brisach

La Communauté de Communes du Pays de Brisach a sollicité auprès du Département une subvention pour la réalisation d'une étude de programmation du futur Musée de l'Infanterie de Neuf-Brisach.

Le Département étant particulièrement demandeur quant à la fourniture préalable d'éléments de faisabilité économique et commerciale dans ce type de projet, ce dossier avait initialement été fléché à notre initiative dans le cadre de l'actuel Contrat de Territoire de Vie ; puis en avait été retiré à mi-parcours en raison des incertitudes sur la possibilité de réaliser l'étude dans les délais prévus par le Contrat.

Entretemps, le projet, porté par la Communauté de Communes a très bien avancé ; un cahier des charges a été élaboré incluant un volet architectural et muséographique, ainsi que, conformément à notre demande, un volet portant sur les aspects économiques et financiers du projet. Le coût estimé de l'étude s'élève à 179 400 € TTC et une subvention à hauteur de 25% de ce montant, soit 44 850 €, est sollicitée.

Au vu du caractère structurant du projet, il nous a paru souhaitable de privilégier la prise en charge de cette étude qui devra nous permettre de disposer d'éléments d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du prochain Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

Afin de ne pas augmenter le total des sommes allouées par le Département au projet global lié à la labellisation UNESCO de Neuf-Brisach, il a été demandé à la Communauté de Communes de proposer la suppression d'un autre projet.

Ce dossier se substitue donc au dossier n°116 « création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoile de Neuf-Brisach », porté par la Communauté de Communes du Pays de Brisach, pour lequel un montant de subvention de 70 000 € était acté et qui ne devrait pas se réaliser dans le cadre de l'actuel Contrat de Territoire de Vie.

Florival, Vignoble, Plaine du Rhin

Extension de la crèche de FESSENHEIM

La Communauté de Communes Essor du Rhin exerce la compétence dans le domaine de la petite enfance.

Deux structures d'accueil sont en place à FESSENHEIM et à MUNCHHOUSE depuis l'année 2000.

Pour des raisons de sécurité, la Communauté de Communes est dans l'obligation de réaliser d'urgence des travaux pour la structure de FESSENHEIM, conformément aux prescriptions émises par la Protection Maternelle et Infantile. Une extension du bâtiment est également prévue pour 5 places supplémentaires. Le dossier a obtenu le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Compte tenu de l'implication de nos services dans ce dossier, et des problèmes que rencontre actuellement la structure pour laquelle nous sommes garants de la sécurité des enfants, il est proposé de donner un avis favorable à la prise en compte de ce dossier dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival, Vignoble, Plaine du Rhin. Vous trouverez en annexe une fiche n°310 afférente à ce projet.

La Communauté de communes, sollicitée à cet effet, propose de renoncer à la subvention de 30 000 € prévue pour l'extension des déchetteries intercommunales afin que le Département puisse financer ces travaux en lieu et place. Il y a donc lieu de supprimer la fiche n° 201 afférente à ce projet.

Piémont, Val d'Argent, Pays Welche

- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : Prise en compte de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) – Fiche 514 :

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé avait sollicité le Département pour le volet actions de ce dispositif à hauteur de 60 000 € (dépense subventionnable de 240 000 € au taux de 25%, section d'investissement).

Avant d'engager cette démarche, la Communauté de Communes est tenue d'engager une étude pré-opérationnelle qui devra permettre de définir la stratégie de développement commercial et artisanal et de décider de l'opportunité de s'engager dans une démarche FISAC. Cette étude est exigée pour permettre la signature de la

convention de partenariat avec l'Etat, la Région Alsace et le Département pour la mise en œuvre de l'OCM.

Il vous est proposé :

- de prendre en compte l'étude pré-opérationnelle sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de 7 565 €, en crédits de fonctionnement,
- d'arrêter à hauteur de 52 435 € la participation départementale maximum pour le volet actions, en crédits d'investissement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'approuver les modifications des dossiers actés dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie selon les fiches annexées ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal line through them, and a final 'N' and 'E'.

Charles BUTTNER

**Contrat de Territoire de Vie
Florival - Vignoble - Plaine du Rhin 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 310**

Enjeu : Assurer un bon niveau de service à la population en forte hausse, en développant les services

Axe : Compléter la palette des services

Intitulé du projet :

EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA CRECHE DE FESSENHEIM

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Essor du Rhin

Localisation du projet :

Fessenheim

Description du projet :

Pour des raisons de sécurité, la Communauté de communes est dans l'obligation de réaliser d'urgence des travaux.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la CC Essor du Rhin

Public visé :

Petite enfance

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2012
- ▶ date de fin des travaux: 2013

Coût du projet :	435 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fonct
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	435 000 €
▶ Taux d'intervention :	7%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			CAF				
	205 800	30 000	199 200				435 000

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
nombre d'enfants accueillis

Remarques éventuelles :

Enjeu : Développer la compétitivité du Territoire par le renforcement de son potentiel touristique.

Axe : Accompagner la mise en œuvre des fortifications de Neuf-Brisach dans le cadre du label Unesco et le développement d'équipements connexes structurants.

Intitulé du projet : étude de programmation du futur Musée de l'Infanterie à Neuf-Brisach

Maîtrise d'ouvrage : CC du Pays de Brisach.

Localisation du projet : NEUF-BRISACH

Description du projet :

La Communauté de Communes du Pays de Brisach souhaite réaliser une étude de programmation concernant le futur Musée de l'Infanterie qui devrait s'implanter à NEUF-BRISACH. Cette étude porte sur le volet architectural et muséographique du projet, avec également une approche en terme économique et financier.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Départementale - Transfrontalière.

Public visé :

Populations locales, touristes, scolaires...

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 179 400 € TTC Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **179 400 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **44 850 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Ville Neuf-Brisach	Conseil Régional	Etat		
	22 425 €	44 850 €	22 425 €	44 850 €	44 850 €		179 400 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

rendu de l'étude

Remarques éventuelles :

La participation départementale est égale à la participation cumulée du maître d'ouvrage délégué de l'opération, la Communauté de Communes, ajoutée à celle du propriétaire, la Ville de Neuf-Brisach.



Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 221

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables - Phase Colmar - Wintzenheim et phase Turckheim - Wintzenheim.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre COLMAR et WINTZENHEIM (850 mètres linéaires) et entre TURCKHEIM et WINTZENHEIM (1600 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 468 990 € HT ou TTC Invest ou Fonct

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **400 000 €+ 50 000 €, soit 450 000 € au total**
- ▶ Taux d'intervention : **30% sur 400 000 € et 50% sur 50 000 €**
- ▶ Montant de la subvention : **145 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	305 000 €	145 000 €					450 000 €	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et être complémentaires au schéma départemental.

**Contrat de Territoire de Vie
Colmar, Fecht et Ried 2010-2013
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N° 224**

Enjeu : Développer l'attractivité de Colmar, Fecht et Ried par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.

Axe : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Intitulé du projet : Programme intercommunal de création d'itinéraires cyclables entre Wintzenheim et Colmar.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Colmar.

Localisation du projet : Agglomération de Colmar.

Description du projet :

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Wintzenheim et Colmar (1 400 mètres linéaires).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération de Colmar.

Public visé :

Habitants du territoire et touristes

Échéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 329 000 € HT ou TTC Invest ou Fonction

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **245 667 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **73 700 €**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)					TOTAL
	171 967 €	73 700 €						245 667 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

linéaire de pistes cyclables réalisé, suivi de fréquentation et de satisfaction

Remarques éventuelles :

Les itinéraires devront se situer en site sécurisé et devront être complémentaires au schéma départemental.

Enjeu 5 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Axe 5.1 :Contribuer au développement économique territorial en préservant le potentiel foncier.

Intitulé du projet :

OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION : Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération collective de l'artisanat et commerce et 1ère tranche du volet action

Maîtrise d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

Pays de Ribeauvillé

Description du projet :

Réalisation d'une étude préalable à l'OCM : Analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur le territoire et dégagement des axes de développement du commerce et de l'artisanat afin de permettre aux élus de décider de l'opportunité de s'engager d'une

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie et au-delà

Public visé :

Artisans et Commerçants et Consommateurs du Pays de Ribeauvillé

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2013

Coût du projet : 240 000 €

Fonctionnement et Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **32 260 €(étude). Non déterminé pour le volet actions**
- ▶ Taux d'intervention : **25% (étude) et à hauteur de 5% (actions)**
- ▶ Montant de la subvention : **7 565 €(étude) et d'un maximum de 52 435 €(actions)**

Plan de financement prévisionnel :

	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Etat	Région			
Etudes	10 045 €	7 565 €	12 650 €			30 260 €	
Actions	A préciser au vu des conclusions de l'étude. Subvention maximum de 52 435€						

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de commerces bénéficiaires des aides, de manifestation et d'animation.

Remarques éventuelles :

La participation départementale au titre des aides versées aux entreprises se fera sous la forme d'un fonds de concours versé à la Communauté de communes qui effectuera l'avance de la part départementale auprès de l'artisan ou du commerçant aidé.

Il appartient à la CC par tout moyen (lettre de notification, publications...) de bien informer le commerçant ou artisan que 50 % de l'aide versée par la CC correspondent à la part départementale.

La subvention départementale pour le volet actions ne pourra être supérieur à 52 435€. La convention de partenariat arrêtera le montant définitif de la participation départementale.